



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Economie, finances et budget : rapports avec les administrés

Question écrite n° 5725

Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, s'il ne serait pas possible que les imprimés « duplicatas » fournis par ses services soient de meilleure qualité de façon que le quatrième feuillet soit lisible.

Texte de la réponse

Reponse. - Le nombre de feuillets des imprimés en liasse utilisés en matière fiscale est généralement limité à trois, en raison des problèmes de duplication rencontrés sur le quatrième exemplaire et les suivants ; ainsi certaines fiches contentieuses (nos 4762, 4762 bis) formées à l'origine de cinq feuillets ont été scindées en deux liasses composées respectivement de trois et deux exemplaires. De manière générale, lorsque, pour des raisons tenant au contenu et à l'usage d'un formulaire, la duplication en quatre exemplaires est indispensable, l'attention de l'imprimeur est appelée sur la nécessité d'utiliser un papier autocopiant ou une duplication carbonee de haute qualité.

Données clés

Auteur : [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5725

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3382